



Fonds de Revenu Colabor

**États financiers consolidés
au 9 septembre 2005**

(Non vérifiés)

États financiers	
Résultats et déficit consolidés	2
Flux de trésorerie consolidés	3
Bilan consolidé	4
Notes complémentaires	5 - 15

Fonds de Revenu Colabor

Résultats et déficit consolidés

pour la période de 74 jours terminée le 9 septembre 2005
(non vérifié, en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

	2005-09-09 (74 jours) \$
Ventes	81 547
Remises	2 401
Ventes nettes	<u>79 146</u>
Coût des marchandises vendues	79 584
Remises des fournisseurs (note 5)	5 691
Bénéfice brut	<u>73 893</u> <u>5 253</u>
Frais de vente, de distribution et d'administration	2 327
Autres revenus	(38)
Bénéfice avant frais financiers et amortissements	<u>2 289</u> <u>2 964</u>
Frais financiers	161
Amortissement des immobilisations	226
Amortissement des actifs incorporels	349
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	<u>736</u> <u>2 228</u>
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 13)	1 212
Bénéfice net	<u>1 016</u>
Distributions déclarées	1 034
Déficit	<u>(18)</u>
Bénéfice de base et dilué par part (note 19)	<u><u>0.18</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds de Revenu Colabor

Flux de trésorerie consolidés

pour la période de 74 jours terminée le 9 septembre 2005

(non vérifié, en milliers de dollars)

	2005-09-09 (74 jours) \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice net	1 016
Éléments hors caisse	
Participation des porteurs de parts sans contrôle	1 212
Amortissement des immobilisations	226
Amortissement des actifs incorporels	349
Variations d'éléments du fonds de roulement et des revenus reportés (note 6)	9 796
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>12 599</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'entreprise (note 2)	(69 314)
Immobilisations	(86)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(69 400)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Émission de parts de fiducie	54 285
Distributions versées aux porteurs de parts	(541)
Distributions versées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(477)
Remboursement de billets à payer	(8 630)
Dette à long terme	250
Remboursement de la dette à long terme	(31)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>44 856</u>
Variation nette de l'encaisse et emprunts bancaires à la fin	<u><u>(11 945)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds de Revenu Colabor

Bilan consolidé

9 septembre 2005

(non vérifié, en milliers de dollars)

	<u>2005-09-09</u>
	\$
ACTIF	
Actif à court terme	
Débiteurs (note 7)	24 797
Stock	27 101
Frais payés d'avance	<u>557</u>
	52 455
Immobilisations (note 8)	4 119
Actifs incorporels (note 9)	37 770
Écart d'acquisition	<u>16 166</u>
	<u><u>110 510</u></u>
PASSIF	
Passif à court terme	
Emprunts bancaires (note 10)	11 945
Comptes fournisseurs et charges à payer	29 898
Distributions à verser aux porteurs de parts	493
Distributions à verser aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	434
Remises à payer	2 668
Revenus reportés	1 023
Billets à payer, sans intérêt	6 195
Versements sur la dette à long terme	<u>468</u>
	53 124
Dette à long terme (note 11)	2 301
Revenus reportés	49
Dépôts de garantie (note 12)	468
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 13)	<u>301</u>
	<u>56 243</u>
AVOIR DES PORTEURS DE PARTS	
Compte de capital des porteurs de parts (note 14)	54 285
Déficit	<u>(18)</u>
	<u>54 267</u>
	<u><u>110 510</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de Revenu Colabor (le « Fonds ») est une fiducie à but restreint, à capital variable et non constituée en société, constituée sous le régime des lois de la province de Québec le 19 mai 2005 dans le but d'acquérir indirectement et de détenir une participation de 53,2 %, dans Colabor, Société en Commandite (« Colabor SC »). Colabor SC fait la distribution et la commercialisation de produits alimentaires, de produits liés à l'alimentation et de produits non alimentaires.

Le Fonds a commencé ses activités le 28 juin 2005 et n'avait aucune activité commerciale depuis sa constitution, le 19 mai 2005.

2 - PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISE

Le 28 juin 2005, le Fonds a complété un premier appel public à l'épargne visant l'émission de 5 500 000 parts du Fonds (les « parts ») à 10 \$ chacune pour un total de 55 000 000 \$. Le 20 juillet 2005, les preneurs fermes ont exercé intégralement leur option d'attribution en excédent par l'émission de 275 000 parts supplémentaires à 10 \$ pour un total de 2 750 000 \$. Après la rémunération des preneurs fermes de 3 465 000 \$, le produit net revenant au Fonds a été de 54 285 000 \$.

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

2 - PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISE (suite)

À la suite du premier appel public à l'épargne, le Fonds a acquis indirectement une participation de 53,2 % dans Colabor SC qui exploite les activités de distribution et de commercialisation de produits alimentaires, de produits liés à l'alimentation et de produits non alimentaires récemment achetées de Investissements Colabor Inc. (anciennement Colabor Inc.) (le « Vendeur »). La participation restante de 46,8 % dans Colabor SC est détenue par le Vendeur sous forme de parts de Colabor SC échangeables. La répartition préliminaire du prix d'achat a été déterminée comme suit :

	2005-09-09 (74 jours)
	\$
Actif à court terme	57 661
Immobilisations	4 259
Relations clients (a)	34 291
Marques de commerce (a)	3 828
Écart d'acquisition (a)	16 166
Emprunts bancaires	(15 029)
Passif à court terme	(28 546)
Billets à payer	(14 825)
Revenus reportés	(502)
Dette à long terme	(2 550)
Dépôts de garantie	(468)
	<u>54 285</u>
Participation des porteurs de parts sans contrôle (a)	-
Actif net	<u>54 285</u>
Emprunts bancaires de l'entreprise acquise	15 029
Total de la contrepartie payée en espèces plus les emprunts bancaires assumés	<u><u>69 314</u></u>

(a) Le Vendeur a transféré la quasi-totalité de ses actifs et passifs à Colabor SC en contrepartie de billets à payer et de parts de Colabor SC. Étant donné que Colabor SC était une filiale en propriété exclusive du Vendeur au moment où le Vendeur a transféré à Colabor SC ses actifs liés à la distribution et à la commercialisation, cette opération a été comptabilisée à la valeur comptable conformément au chapitre 3840 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, *Opérations entre apparentés*, et à l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-145, *Mode de comptabilisation des actifs acquis lors de la création d'une fiducie de revenu*. Par conséquent, la participation des porteurs de parts sans contrôle a été constatée selon la valeur comptable de l'actif net de Colabor SC. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable de l'actif net a été réparti entre les actifs incorporels et l'écart d'acquisition, en fonction du pourcentage de participation du Fonds dans Colabor SC.

Les résultats d'exploitation sont consolidés à l'état des résultats depuis la date d'acquisition.

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

Ces états financiers incluent les comptes du Fonds et de ses filiales.

Constatation des produits

La société constate ses produits à la livraison de la marchandise, lorsque la vente est acceptée par le client et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Dépréciation d'actifs à long terme

La société évalue les actifs à long terme pour déterminer si ceux-ci ont subi une perte de valeur lorsque des événements ou des changements de circonstances font que leur valeur peut ne pas être recouvrable. Si la somme des flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient résulter de l'utilisation et de la cession éventuelle des actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur doit être constatée. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et agencements, équipement de l'entrepôt et véhicules de l'entrepôt	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Logiciels	Linéaire	7 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail de 20 ans

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Écart d'acquisition et actifs incorporels

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test annuel de dépréciation ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'entreprise du Fonds avec sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable de l'entreprise excède sa juste valeur, le Fonds compare la juste valeur de tout écart d'acquisition rattaché à l'entreprise à sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée aux résultats pour un montant égal à l'excédent. La juste valeur de l'entreprise est calculée en fonction de l'évaluation des flux de trésorerie actualisés.

Les actifs incorporels comprennent les relations clients et les marques de commerce. Les relations clients sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie prévue de 20 ans tandis que les marques de commerce ne sont pas amorties.

Revenus reportés

Les revenus reportés, constitués de sommes reçues de fournisseurs relativement à des ententes commerciales, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des ententes.

Rémunération à base de parts

Le Fonds offre un régime d'intéressement à long terme (le « régime ») à certains employés. Selon les dispositions du chapitre 3870 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, *Rémunération et autres paiements à base d'actions*, le Fonds a choisi d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base de parts.

Aux termes du régime, les parts achetées sur le marché libre au nom des participants au régime sont inscrites et imputées au coût en réduction de l'avoir des porteur de parts.

Le Fonds comptabilise, pendant la période d'acquisition des droits, une charge de rémunération établie en fonction de la juste valeur marchande (JVM) des parts à la date de leur attribution. Dans les cas où la JVM des parts à la date d'attribution est supérieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit à titre de surplus d'apport. Dans les cas où la JVM des parts à la date d'attribution est inférieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit en réduction des bénéfices non répartis.

Impôts sur les bénéfices

Le Fonds et les entités sous son contrôle ne sont pas assujettis aux impôts sur les bénéfices.

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Bénéfice par part et information sur le nombre de parts

Le bénéfice par part est établi d'après le nombre moyen pondéré de parts du Fonds en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode de la conversion hypothétique et tient compte de tous les éléments comportant un effet de dilution.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2005-09-09 (74 jours)
	\$
Intérêts sur la dette à long terme	27
Intérêts sur les emprunts bancaires	115

5 - REMISES DES FOURNISSEURS

Dans le cadre du CPN-144 intitulé *Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur*, le Fonds doit divulguer le montant constaté pour lequel toutes les conditions donnant droit aux remises des fournisseurs n'ont pas encore été remplies. Pour la période terminée le 9 septembre 2005, le Fonds a constaté un montant de 1 328 002 \$ qui a été estimé en fonction de l'atteinte de certaines conditions nécessaires à l'obtention des remises.

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement et des revenus reportés se détaillent comme suit :

	2005-09-09 (74 jours)
	\$
Débiteurs	1 958
Stock	2 543
Frais payés d'avance	705
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 352
Remises à payer	2 668
Revenus reportés	570
	<u>9 796</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts versés s'élèvent à 141 958 \$ pour la période se terminant le 9 septembre 2005.

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

7 - DÉBITEURS

	2005-09-09
	\$
Comptes clients	
Clients contrôlés par des fiduciaires	1 620
Autres	19 666
Remises des fournisseurs à recevoir	3 368
Autres	143
	<u>24 797</u>

8 - IMMOBILISATIONS

	2005-09-09		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	269	13	256
Équipement de l'entrepôt	1 775	88	1 687
Véhicules de l'entrepôt	702	30	672
Matériel informatique	211	25	186
Logiciels	1 122	69	1 053
Améliorations locatives	76	1	75
Logiciel en développement	190		190
	<u>4 345</u>	<u>226</u>	<u>4 119</u>

9 - ACTIFS INCORPORELS

	2005-09-09		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Relations clients	34 291	349	33 942
Marques de commerce	3 828		3 828
	<u>38 119</u>	<u>349</u>	<u>37 770</u>

10 - FACILITÉS DE CRÉDIT

Les facilités de crédit, dont le maximum autorisé est fixé à 32 030 000 \$, comprennent un crédit d'exploitation de 30 000 000 \$ ainsi qu'un crédit de 2 030 000 \$ pour l'utilisation d'une lettre de garantie. Ces facilités de crédit sont garanties par les débiteurs et le stock et sont renouvelables annuellement. Au 9 septembre 2005, la lettre de garantie, d'un montant de 2 028 000 \$, est utilisée relativement à l'engagement décrit à la note 18. Le crédit d'exploitation porte intérêt au taux préférentiel (4,5 % au 9 septembre 2005).

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

10 - FACILITÉS DE CRÉDIT (suite)

Le Fonds doit respecter un ratio financier stipulé dans la convention de crédit. Au 9 septembre 2005, le Fonds respecte ce ratio.

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2005-09-09</u>
	\$
Emprunt, garanti par les immobilisations, taux de base de la banque moins 1,5 % (5 % au 9 septembre 2005) échéant en juillet 2011	2 769
Versements exigibles à court terme	468
	<u>2 301</u>

En vertu de la convention régissant cet emprunt, le Fonds doit maintenir un ratio financier. Au 9 septembre 2005, le Fonds respecte ce ratio.

Les versements sur la dette à long terme pour les cinq prochaines périodes de douze mois s'élèvent à 468 000 \$ de 2006 à 2010.

12 - DÉPÔTS DE GARANTIE

Les dépôts de garantie proviennent principalement des clients. Ils portent intérêt au taux préférentiel (4,5 % au 9 septembre 2005) et viennent à échéance selon les dispositions prévues aux contrats d'approvisionnement. Les clients ont cédé leurs dépôts en garantie de leurs créances.

13 - PARTICIPATION DES PORTEURS DE PARTS SANS CONTRÔLE

La participation des porteurs de parts sans contrôle représente les parts de Colabor SC échangeables émises à Investissements Colabor Inc. (le « Vendeur ») à la suite de la transaction expliquée à la note 2. Chaque part de Colabor SC échangeable donne droit à une part spéciale comportant un droit de vote et peut être échangée au pair, en totalité ou en partie, contre des parts (les « droits d'échange »).

Sous réserve des dispositions de blocage décrites subséquemment, le Vendeur peut exercer ses droits d'échange.

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

13 - PARTICIPATION DES PORTEURS DE PARTS SANS CONTRÔLE (suite)

Le vendeur a convenu de s'abstenir de transférer, de nantir, d'échanger contre des parts ou autrement d'aliéner des parts de Colabor SC échangeables pendant une période de dix ans suivant la clôture (le « blocage »). Nonobstant le blocage, le vendeur aura le droit, à compter du deuxième anniversaire de la clôture et à chaque anniversaire de la clôture par la suite (collectivement, les « dates de libération »), d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeables en fonction de l'appréciation de la valeur des parts depuis la clôture jusqu'à cette date de libération. À chaque date de libération, le vendeur aura le droit d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeable ayant une valeur égale à 75 % de l'appréciation de la valeur des parts sous-jacentes et un nombre de parts de Colabor SC échangeables ayant une valeur égale à 25 % de cette appréciation sera réservé et libéré tel qu'il est décrit ci-après (les « parts restantes »). L'appréciation de la valeur aux fins d'établir le nombre de parts de Colabor SC échangeables qui peuvent être échangées ou aliénées à chaque date de libération, le cas échéant, correspondra au nombre de parts de Colabor SC échangeables toujours assujetties au blocage à cette date (à l'exclusion des parts restantes) du vendeur multiplié par la différence entre le cours des parts à la date de libération et le plus élevé entre i) 10 \$ et ii) le cours le plus élevé à chacune des dates de libération antérieures. À la fin de la période de blocage, le vendeur aura le droit d'échanger ou d'aliéner la totalité de ses parts de Colabor SC échangeables à l'exception des parts restantes, lesquelles seront libérées sur une période de cinq ans à compter du onzième anniversaire de la clôture.

		<u>2005-09-09</u>
		\$
5 087 439 parts de Colabor SC échangeables émises lors du premier appel public à l'épargne du Fonds		—
Participation des porteurs de parts sans contrôle pour la période		
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	2 228	
Amortissement des actifs incorporels	349	
Autres éléments de consolidation	11	
	<u>2 588</u>	
Taux de détention du Vendeur dans Colabor SC	<u>46.8 %</u>	1 212
Distributions déclarées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables		<u>(911)</u>
Solde à la fin		<u><u>301</u></u>

14 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS

a) Parts

Nombre illimité de parts conférant un droit de vote chacune. Chaque part est rachetable au gré du porteur au moindre de 90 % du prix moyen pondéré de la part de fiduciaire au cours des dix derniers jours au cours desquels les parts ont été négociées sur le marché libre et du cours de clôture du marché à la date de rachat. Tous les rachats sont assujettis à un montant maximum de 50 000 \$ au comptant par mois. Les rachats supérieurs à ce montant seront réglés par la distribution de billets émis par une filiale du Fonds.

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

14 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS (suite)

b) Parts spéciales comportant un droit de vote

Nombre illimité de parts spéciales comportant un droit de vote. Chaque part confère à son porteur un droit de vote et est inséparable de la part de Colabor SC échangeable avec laquelle elle a été émise.

	2005-09-09
	\$
Émises et payées	
5 775 000 parts	54 285
5 087 439 parts spéciales comportant un droit de vote	
	54 285

Les parts et les parts spéciales comportant un droit de vote ont été émises lors de la clôture du premier appel public à l'épargne du Fonds, tel qu'il est décrit à la note 2.

Régime d'intéressement à long terme

Aux termes du régime d'intéressement à long terme (le « régime ») du Fonds, établi le 28 juin 2005, des parts peuvent être octroyées à certains employés du Fonds en fonction du rendement financier du Fonds par rapport à certains seuils d'encaisse distribuable par part. Conformément au régime, le Fonds mettra en réserve une caisse commune en fonction du montant de l'excédent de l'encaisse distribuable par part du Fonds sur certains seuils d'encaisse distribuable par part. Le Fonds, ou un fiduciaire nommé pour l'administration du régime, acquerra des parts sur le marché au moyen de cette caisse commune et détiendra les parts jusqu'à ce que chaque participant en acquiert la propriété. En général, ces parts deviendront acquises de façon égale à raison d'un tiers à chacun des trois premiers anniversaires de l'octroi. Les participants au régime auront le droit de recevoir des distributions sur toutes les parts détenues pour leur compte avant la date d'acquisition applicable. Les parts non acquises détenues par le fiduciaire pour le compte d'un participant au régime seront annulées si le participant démissionne pour quelque autre motif que sa retraite ou est congédié pour un motif valable avant la date d'acquisition applicable. Dans ces cas, les parts feront l'objet d'une vente dont le produit sera remis au Fonds.

Pour la période se terminant le 9 septembre 2005, aucune part n'a été octroyée au terme du régime.

15 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les ventes de la société provenant de clients avec lesquels des contrats d'approvisionnement, échéant en 2015, représentent 88,5 %. Un de ces clients représente 15 % des ventes du Fonds.

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

16 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La majeure partie des remises, soit 2 310 635 \$, est versée à Investissements Colabor Inc. (le « Vendeur ») au taux de 3 % des ventes effectuées aux clients privilégiés ou aux actionnaires du Vendeur. Ceci est conforme aux différents contrats régissant les relations entre le Fonds et le Vendeur à la suite de la transaction décrite à la note 2. Ces contrats sont en vigueur jusqu'en 2015.

Les ventes effectuées auprès de clients contrôlés par des fiduciaires totalisent 8 011 245 \$ pour la période terminée le 9 septembre 2005. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des débiteurs, des emprunts bancaires, des comptes fournisseurs et charges à payer, des distributions à verser, des remises à payer et des billets à payer est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances.

La juste valeur des dépôts de garantie n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt à des taux qui varient en fonction des taux du marché.

18 - ENGAGEMENT

La société s'est engagée, en vertu d'un contrat de location échéant en août 2022, à verser des paiements minimaux de 35 747 000 \$ pour la location de cet immeuble. L'obligation de la société en vertu du contrat de location est garantie par une lettre de crédit bancaire au montant de 2 028 000 \$.

Les paiements minimaux au titre du contrat de location des cinq prochaines périodes de douze mois s'élèvent à 2 028 000 \$ de 2006 à 2010.

19 - BÉNÉFICE PAR PART

Le tableau ci-dessous présente le bénéfice de base et dilué par part :

	2005-09-09 (74 jours)	
	Moyenne pondérée de parts	Bénéfice par part
Bénéfice	\$	\$
Bénéfice de base et dilué par part	1 016	0.18

Fonds de Revenu Colabor

Notes complémentaires

9 septembre 2005

(non vérifié, les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

19 - BÉNÉFICE PAR PART (suite)

Les parts hypothétiquement émises à la suite de l'échange des parts de Colabor SC échangeables n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par part parce que l'incidence a un effet antidilutif.